

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_148

Objet : Maison des Genêts - approbation des tarifs de la sortie au musée du Louvre à Paris

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social des familles habitant les quartiers de la Résidence et du Triolo, la Maison des Genêts, maison de quartier municipale, organise régulièrement des sorties familiales destinées à créer des liens sociaux.

Celles-ci sont l'aboutissement d'un atelier hebdomadaire appelé «la Pause-café ».

Il est proposé dans ce cadre une sortie pédagogique au Musée du Louvre à Paris. Le nombre de places est estimé à 53.

Les objectifs généraux recherchés à travers ces actions culturelles et d'animations sont :

- ❖ de favoriser l'accès aux loisirs et la découverte de sites et d'activités culturelles,
- ❖ de renforcer les relations intrafamiliales,
- ❖ de favoriser les échanges, les liens et la convivialité entre les familles participantes,
- ❖ de découvrir les patrimoines culturels et travailler à leur compréhension et appropriation, et ainsi de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Le public ciblé par ces actions est principalement celui des quartiers Résidence et Triolo accompagné par les assistantes sociales de l'Unité

territoriale de prévention et de l'action sociale (UTPAS), du Programme de réussite éducative (PRE) et du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou inscrit dans les actions d'accompagnement scolaire, de distribution alimentaire ou du secteur adulte de la Maison des Genêts.

Les inscriptions se feront à la Maison des Genêts et la participation financière des familles sera calculée sur le principe du quotient familial de la Caf du Nord dont les montants sont repris en annexe de cette délibération.

Elle couvre le déplacement aller et retour en transport en commun, la préparation, l'entrée et l'encadrement.

Cette sortie se déroulera le samedi 16 décembre 2023.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 24 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil de fixer comme suit la participation des familles pour la sortie au musée du Louvre à Paris.

Imputation comptable : 7066 025 3721

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.3 Maison des genêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198715-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

Participation financière des familles à la sortie familiale
Au Musée du Louvre à Paris
Du 16 décembre 2023

☐ le coût par personne pour cette sortie est estimé à 83 € (transport, entrée Musée, préparation, encadrement de la sortie).

☐ le nombre de places prévu est de 53 personnes.

☐ la participation pour les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) est calculée sur la base de 50% de la participation adulte.

☐ le quotient familial de référence pour le calcul de cette sortie culturelle est celui du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocation Familiale du Nord.

☐ la participation est fixée sur le principe d'un taux d'effort progressif basé sur le coût global de la sortie à savoir :

A = adulte

E = enfant

Tranche 1 0 à 369 €		Tranche 2 à 418 €		Tranche 3 à 499 €		Tranche 4 à 550 €		Tranche 5 à 611 €		Tranche 6 à 713 €		Tranche 7 à 780 €	
A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
3,82 €	1,91 €	4,10€	2,05 €	5,26€	2,63€	7,74€	3,87€	9,86€	4,93€	14,76 €	7,38€	18,18€	9,09€